

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2020

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 17 août 2020, à 17 h à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Est absente :

M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présentes :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 17 h, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-029* de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la greffière voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

2020-316

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2020-317

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE CAP-ROUGE/ST-AUGUSTIN INC.

CONSIDÉRANT la situation entourant la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE la pause des activités décrétée par le gouvernement provincial en mars 2020 a privé les organismes partenaires de sources de revenus importantes;

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires qui doivent être mises en place pour assurer une reprise sécuritaire des activités et les coûts supplémentaires qui doivent être assumés par les organismes partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie de taxation et de tarification du budget 2020 incluait un gel des tarifs et une nouvelle tarification familiale pour les activités de loisirs et de vie communautaire;

CONSIDÉRANT la volonté qu'a exprimée le conseil municipal de soutenir les organismes partenaires qui subissent les impacts de l'urgence sanitaire et d'assurer le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière et de subvention d'heures de glace reçue de l'Association du Hockey Mineur de Cap-Rouge/St-Augustin inc. dans la lettre datée du 4 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE la Ville paiera une part du déficit de l'Association du Hockey Mineur de Cap-Rouge/St-Augustin (AHMCRSA) de la saison 2020-2021, qui sera constaté au dépôt des états financiers 2020-2021. L'AHMCRSA assumant la moitié du déficit, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures versera quant à elle une part de l'autre moitié du déficit en proportion du nombre de joueurs augustinois inscrits par rapport au nombre total d'inscriptions. Cette somme à être versée à l'AHMCRSA est limitée à un montant maximal de 14 000 \$;

QUE cet engagement est conditionnel à ce que l'Association du Hockey Mineur de Cap-Rouge/St-Augustin dépose une demande complète d'aide d'urgence aux OBNL et coopératives dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité (FRR) dédié aux organismes à but non lucratif (OBNL) et coopératives de l'Agglomération de Québec (L'Ancienne-Lorette, Saint-Augustin-de-Desmaures et Québec);

QUE la Ville s'engage à subventionner (gratuité) à l'Association du Hockey Mineur de Cap-Rouge/St-Augustin la totalité des heures de glace additionnelles requises, afin de respecter les mesures sanitaires, au prorata des jours d'activités où la phase 5 du plan de retour au hockey de la Fédération Hockey Québec est en vigueur, jusqu'à un maximum pour la saison 2020-2021 de cinq (5) heures de glace par joueur résident de Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE ces engagements sont conditionnels à ce que la tarification 2020-2021 de l'AHMCRSA pour les résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures soit la même que celle de la saison 2019-2020;

DE puiser (en 2021) les fonds requis sur le poste budgétaire 02-110-10-970.

Ont voté pour : MM. Jean Simard, Yannick LeBrasseur,
Raynald Brulotte, Jonathan Palmaerts et Sylvain Juneau,

A voté contre : M. Marcel Desroches

Adoptée à la majorité, le président vote

2020-318

TRAVAUX PUBLICS – ADJUDICATION DE CONTRAT RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR RUE DES BOSQUETS AU DEUXIÈME PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – APO-2020-006

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres n° APO-2020-006 relatif à la construction d'un trottoir rue des Bosquets a été publié le 8 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu six (6) soumissions;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-216 du 2 juin 2020 par laquelle la Ville adjugeait le contrat pour la construction d'un trottoir sur la rue des Bosquets, appel d'offres n° APO-2020-006, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Axco Aménagements inc., selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 19 mai 2020, soit une somme de 330 000 \$, excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Axco Aménagement inc. a informé la Ville le 7 août 2020 qu'elle n'avait plus l'intention d'exécuter le contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE constater le défaut de Axco Aménagement inc. donner suite à sa soumission du 19 mai 2020 ainsi qu'à la résolution 2020-216;

DE réserver tous les droits de la Ville Saint-Augustin-de-Desmaures d'exercer tout recours contre Axco Aménagement inc. et contre sa caution;

D'adjuger le contrat pour la construction d'un trottoir sur la rue des Bosquets, appel d'offres n° APO-2020-006, au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise La compagnie de Parterres Portugais ltée, conformément à la demande publique de soumissions n° 1361063, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 19 mai 2020 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 405 472,00 \$, excluant les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 23-040-15-721.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-319

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — DIRECTIVE DE CHANGEMENTS G15 (REPLACEMENT DU REFROIDISSEUR)

CONSIDÉRANT le bris du refroidisseur de liquide extérieur du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance de la Ville couvre le remplacement du refroidisseur de liquide extérieur moins la franchise de 5 000 \$ qui doit être assumée par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver la directive de changement G15 qui consiste à remplacer le refroidisseur de liquide extérieur du Centre communautaire multifonctionnel secteur est d'un montant de 81 802,20 \$ plus taxes applicables;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2020 (SUITE)

DE réclamer à l'assureur le coût de remplacement du refroidisseur de liquide extérieur du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires soient puisés sur le projet n° BA-B-19-23.

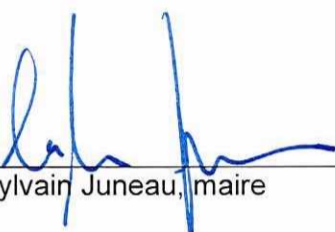
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 17 h 28.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière